

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 octobre 2006

CP 06/10-19

## CONSTRUCTION D'UN COLLEGE 400 EVOLUTIF ASSORTIE D'UNE DEMARCHE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme Prévisionnel d'Investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 26 juin 2003, a approuvé la construction d'un collège d'une capacité d'accueil de 400 élèves sur le site de la commune de Montech assortie d'une démarche Haute Qualité Environnementale.

Par délibération du 29 mai 2006, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la construction d'un collège sur la commune de Montech dont la réalisation a été confiée à la Sémateg.

Notre commission a validé le choix des entreprises pour les dix premiers lots composant les marchés, seul le lot n° 3 (charpente couverture étanchéité), déclaré infructueux, n'avait pu être attribué.

Après nouvel examen de ce lot subdivisé en 5 sous-lots

Lot n° 3-1 : structure charpente bois

Lot n° 3-2 : couverture

Lot n° 3-3 : étanchéité

Lot n° 3-4 : zinguerie-couverture et habillage zinc

Lot n° 3-5 : bardage habillage-plafond bois

La commission d'Appel d'Offres réunie le 25 septembre 2006 a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions ci-après définies.

LOT	NATURE DES TRAVAUX	ATTRIBUTAIRE	OFFRE DE BASE (H.T)	OPTION (H.T)
3-1	Structure Charpente Bois	SACBA	467 371,48 €	4 191,28 €
3-2	Couverture	SOREBA	120 190,82 €	6 406,40 €

<b>LOT</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>OFFRE DE BASE (H.T)</b>	<b>OPTION (H.T)</b>
3-3	Etanchéité	SOULIE	151 220,78 €	6 444,45 €
<b>TOTAL</b>			<b>738 783,08 €</b>	<b>17 042,13 €</b>

S'agissant des lots 3-4 et 3-5, les offres réceptionnées étant très supérieures aux enveloppes financières estimées par le maître d'oeuvre, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de les déclarer infructueux et de procéder à une nouvelle consultation selon les dispositions du Code des Marchés Publics.

Ainsi, le montant global des marchés initialement arrêté à 6 157 530,21 €H.T est réactualisé provisoirement à hauteur de 6 913 355,42 €H.T soit 8 268 373,08 €T.T.C.

Les résultats des nouvelles procédures menées pour les lots 3-4 et 3-5 seront prochainement soumis à notre commission.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

- . m'autoriser à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises susvisées pour la construction d'un collège 400 évolutif à Montech assortie d'une démarche Haute Qualité Environnementale;

- . m'autoriser à signer toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 octobre 2006**

CP 06/10-19

**CONSTRUCTION D'UN COLLEGE 400 EVOLUTIF ASSORTIE  
D'UNE DEMARCHE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE  
DEVOLUTION DES MARCHES**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 26 juin 2003, approuvant la construction d'un collège d'une capacité d'accueil de 400 élèves sur le site de la commune de Montech assortie d'une démarche Haute Qualité Environnementale,

Vu la délibération de la commission Permanente du 29 mai 2006 approuvant la modalités de dévolution des marchés relatifs à la construction d'un collège sur la commune de Montech dont la réalisation a été confiée à la Sémateg,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 25 septembre 2006,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises suivantes pour la construction d'un collège 400 évolutif à Montech assortie d'une démarche haute qualité environnementale :

<b>LOT</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>OFFRE DE BASE (H.T)</b>	<b>OPTION (H.T)</b>
3-1	Structure Charpente Bois	SACBA (47)	467 371,48 €	4 191,28 €
3-2	Couverture	SOREBA (31)	120 190,82 €	6 406,40 €
3-3	Etanchéité	SOULIE (31)	151 220,78 €	6 444,45 €
<b>TOTAL</b>			<b>738 783,08 €</b>	<b>17 042,13 €</b>

- Précise que le montant global des marchés initialement arrêté à 6 157 530,21 €H.T est réactualisé provisoirement à hauteur de 6 913 355,42 € H.T soit 8 268 373,08 €T.T.C ; les résultats des nouvelles procédures menées pour les lots 3-4 (zinguerie-couverture et habillage zinc) et 3-5 (bardage habillage - plafond bois) seront prochainement soumis à la commission d'appel d'offres.
- Autorise Monsieur à signer toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,